



Livret du parcours **PARENT**

Informations sur les
modes d'accueil collectifs
et individuels, démarches
et accompagnement aux familles



Gaillac-Graulhet
AGGLOMÉRATION



**GRANDIR
ENSEMBLE**



Madame, Monsieur,
Chers parents, futurs parents,

L'arrivée d'un enfant est une aventure extraordinaire. Elle apporte son lot de joies, de découvertes... et aussi, parfois, de questions et d'inquiétudes. Choisir un mode d'accueil pour son enfant est une étape importante, qui mérite d'être accompagnée avec attention, écoute et clarté.

Avec la nouvelle gouvernance de la Communauté d'agglomération, nous avons souhaité réaffirmer une conviction forte, le soutien aux familles et la qualité de l'accueil des tout-petits sont au cœur de notre action publique. La politique Petite Enfance est un engagement concret en faveur de la qualité de vie, de l'égalité des chances et de l'attractivité de notre territoire.

Aussi, notre Agglomération organise les modes d'accueil collectifs dans nos crèches, accompagne les professionnels de l'accueil individuel, les assistants ou assistantes maternel.les et gardes à domicile et veille aussi à proposer un accompagnement accessible et lisible à toutes les familles. À chaque parcours, à chaque situation, nous voulons apporter des réponses adaptées et humaines.

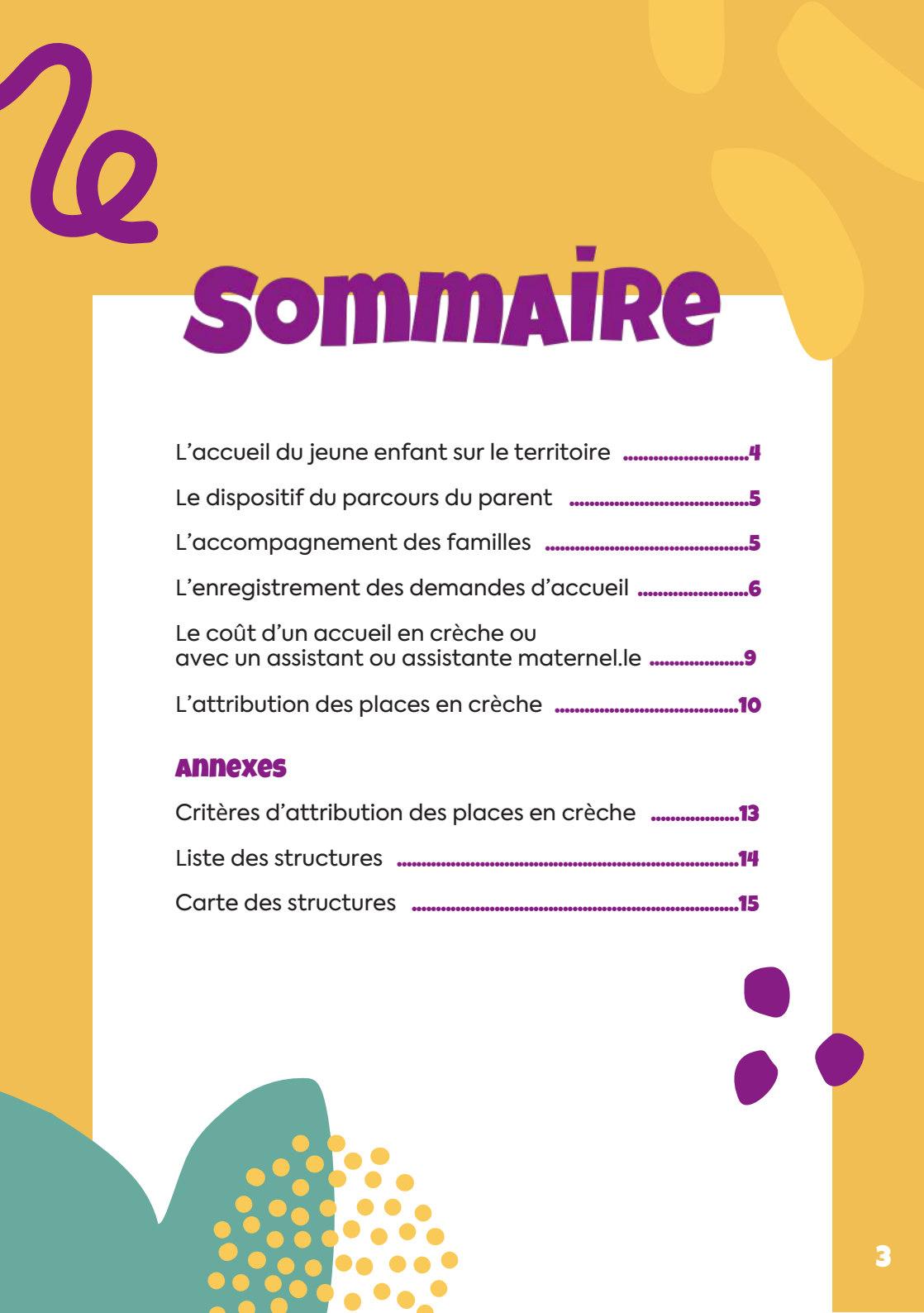
Le livret que vous tenez entre vos mains a été conçu comme un outil pratique et rassurant. Il vous présente l'ensemble des modes d'accueil existants, les démarches à effectuer, les critères d'attribution des places en crèche, ainsi que le rôle essentiel du Relais Petite Enfance, véritable point d'appui tout au long de votre parcours de parent.

Plus qu'un guide, ce document reflète notre volonté de faire de la petite enfance un véritable atout pour notre territoire, un service public de proximité, clair, transparent et utile au quotidien.

Les équipes de l'Agglomération sont pleinement mobilisées pour vous accompagner à chaque étape. N'hésitez pas à les solliciter car elles sont là pour vous écouter, vous orienter et vous soutenir.

Le Président
Christophe Gourmanel





Sommaire

L'accueil du jeune enfant sur le territoire	4
Le dispositif du parcours du parent	5
L'accompagnement des familles	5
L'enregistrement des demandes d'accueil	6
Le coût d'un accueil en crèche ou avec un assistant ou assistante maternel.le	9
L'attribution des places en crèche	10

Annexes

Critères d'attribution des places en crèche	13
Liste des structures	14
Carte des structures	15

L'ACCUEIL DU Jeune enfant

sur le territoire c'est :

UNE DIVERSITÉ DE STRUCTURES D'ACCUEIL :

- Micro-crèches
- Crèches
- Halte-garderie
- Lieu passerelle
- de 10 à 54 places

1 Relais Petite Enfance [RPE]
Service de centralisation des demandes d'accueil du jeune enfant

3 Lieux de permanence du RPE : Gaillac • Graulhet • Rabastens

Votre interlocuteur unique : le Relais Petite Enfance [RPE] pour vous informer, vous orienter et enregistrer votre demande.

ACCUEIL COLLECTIF

16

STRUCTURES

9 Crèches associatives

7 Crèches communautaires

367

places d'accueil

ACCUEIL INDIVIDUEL

221

**ASSISTANTS/ ASSISTANTES
MATERNEL.LES**

773 places d'accueil

8 Maisons d'assistants ou assistantes maternel.les [MAM]

Le dispositif **DU PARCOURS DU PARENT**

Pour faciliter et harmoniser l'information à destination des parents de jeunes enfants, la Communauté d'agglomération met à votre disposition :

- un dispositif **d'accompagnement individualisé**
- une **gestion centralisée des demandes** en accueil collectif [crèche] ou individuel [assistant ou assistante maternel.le]
- **un cadre d'attribution des places en crèche accessible, équitable et transparent.**

L'ACCOMPAGNEMENT des familles



Contactez la permanence téléphonique
du lundi au vendredi de 13h30 à 17h

05 81 99 68 15

Le **Relais Petite Enfance** vous accompagne
dans vos démarches pour :

- Une **orientation** vers le mode d'accueil le plus adapté à vos besoins.
- **L'enregistrement et le suivi individualisé de votre demande** d'accueil : préinscription en crèche et mise en relation avec les assistants ou assistantes maternel.les.
- Un accompagnement dans les démarches administratives liées à l'emploi un assistant ou assistante maternel.le.
- Une **information** sur les services dédiés aux parents de jeunes enfants sur le territoire.

L'enREGISTREment

des demandes d'accueil

1 Prenez rendez-vous sur l'un des 3 sites de permanence du RPE [Gaillac, Graulhet, Rabastens] en appelant le **05 81 99 68 15**

2 Un éducateur de jeunes enfants vous recevra pour enregistrer votre demande. Il sera votre interlocuteur privilégié pour l'ensemble de vos démarches

Toute demande d'accueil fait l'objet d'un rendez-vous physique [sauf problème de déplacement ou raison médicale].

ZOOM SUR LA PRÉINSCRIPTION EN CRÈCHE

LES CONDITIONS

- Résider sur une commune de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet
- Avoir effectué la déclaration de grossesse pour un enfant à naître
- Solliciter un accueil pour un enfant de 2 mois à 4 ans

LES ÉTAPES



LE CHOIX DU RYTHME D'ACCUEIL

Le rythme d'accueil dépend principalement de la situation professionnelle des parents :

- Les familles dont les deux parents sont en activité peuvent prétendre à un accueil régulier à temps partiel ou à temps complet.
- Les familles en recherche d'emploi peuvent solliciter un accueil régulier plafonné à 3 jours hebdomadaires.
- Les familles sans activité professionnelle peuvent demander un accueil occasionnel.

Déposez les pièces justificatives sur le Portail Familles Petite Enfance en vous connectant à votre espace personnel :



- Seuls les dossiers complets peuvent être examinés pour l'attribution d'une place.

Après relances, tout dossier incomplet sera mis en abandon à l'issue de 3 mois.

- Pour toute question ou en cas de difficultés, contactez le service RPE :

05.81.99.68.15
rpe@gaillac-graulhet.fr

ÉLÉMENTS RELATIFS À LA DEMANDE DE PLACE en CRÈCHE

Il est possible de solliciter jusqu'à 4 choix de crèches, par ordre de priorité. Pour étudier au mieux votre demande d'accueil, il est important de choisir uniquement les crèches parmi lesquelles vous pouvez accepter une proposition de place.

Des places sont réservées aux enfants en situation de handicap ou à besoins spécifiques.

Une attention particulière est apportée aux familles en situation de vulnérabilité.

Vous avez la possibilité de **contacter les crèches avant ou après l'enregistrement de votre préinscription pour obtenir des informations complémentaires sur le projet d'établissement** et/ou visiter la structure. Des **portes ouvertes des crèches sont organisées** chaque année en février ou mars pour vous permettre de découvrir les différentes structures et rencontrer les équipes.

LE SUIVI DE LA DEMANDE DE PRÉINSCRIPTION

Tout changement portant sur votre situation familiale, professionnelle ou sur la demande d'accueil doit être signalé au service du RPE

[via le Portail Familles Petite Enfance ou au 05 81 99 68 15].

Cette démarche garantit un traitement adéquat de votre demande.

Chaque année, les familles sur liste d'attente reçoivent une enquête au mois de février pour actualiser leur demande [programmation, choix des structures] et mettre à jour leur dossier [pièces justificatives].

Les familles ayant fait leur demande entre décembre et février n'ont pas besoin d'actualiser leur dossier et ne sont pas destinataires de cette enquête.



ZOOM SUR LA RECHERCHE D'UN ASSISTANT OU ASSISTANTE MATERNELLE

L'éducateur du RPE vous présente les modalités relatives à l'emploi au domicile ou en Maison d'Assistant ou assistante Maternelle [MAM] et les démarches correspondantes [CAF ou MSA, Pajemploi, ...]. Il vous transmet les listes des professionnel(e)s avec leurs coordonnées et les places d'accueil disponibles pour faciliter votre recherche.

Il peut également vous accompagner dans les démarches administratives relatives au contrat de travail du début à la fin de l'accueil.

Le coût d'un accueil

en crèche

La participation financière des familles pour un accueil en crèche communautaire ou associative sur le territoire **est adaptée aux revenus et au nombre d'enfant à charge du foyer** par l'application du barème de la Caisse Nationale des Allocations Familiales [CNAF]. Elle intègre l'accueil de l'enfant, les repas et fournitures des produits d'hygiène [couches].

Avec un ou une assistante maternel.le

Le coût horaire des familles est établi par les assistants ou assistantes maternel.les. Vous pouvez **bénéficier du Complément libre choix Mode de Garde [CMG]**, prestation forfaitaire de la CNAF versée par Pajemploi [service de l'URSSAF] et attribuée selon les revenus et le nombre d'enfant à charge du foyer.



Quel que soit le mode d'accueil de votre enfant, **vous pouvez bénéficier d'un crédit et / ou d'une réduction d'impôt**. Vous pouvez également bénéficier d'aide supplémentaire de la part de votre employeur [ex : CESU préfinancé].

L'éducateur du RPE peut vous présenter les aides financières dont vous pouvez bénéficier selon les différents modes d'accueil.

Vous avez aussi la possibilité de faire une **simulation du coût d'un accueil en crèche et avec un assistant ou assistante maternel.le** sur le site **www.monenfant.fr** développé par la CAF.

L'ATTRIBUTION

des places en crèche

Les demandes en accueil collectif sont enregistrées sur **une liste d'attente unique** et les admissions sont soumises à des critères d'attribution afin de garantir **accessibilité, équité et transparence**.

Les **critères d'attribution des places en crèche** ont été définis et validés par le Conseil Communautaire de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet.

Les demandes d'accueil sont ainsi classées par priorité selon la **situation familiale, sociale et professionnelle des familles** puis selon l'**ordre chronologique des préinscriptions**.

**Découvrez
les différents
critères et leur
pondération
en Annexe 1**

Cette pondération permet de prioriser les demandes sur la liste d'attente unique. À dossier équivalent, la date de préinscription vaut la priorité.

NB Compte-tenu des délais variables pour la prise d'un rendez-vous, la date de préinscription correspond à la date de la 1^{ère} sollicitation de la famille auprès du RPE.

Une proposition de place peut être faite selon :



La pondération
du dossier sur
la liste d'attente



Le nombre de
places disponibles
au sein de la
crèche



L'âge
de l'enfant

LA COMMISSION D'ATTRIBUTION DES PLACES EN CRÈCHE

Une commission annuelle est organisée **courant avril-mai**. Elle étudie toutes les demandes en attente pour attribuer les places disponibles entre fin août et mi-novembre, période principale d'admission en crèche.

La commission d'attribution est composée de :

- La Cheffe de service Petite Enfance et parentalité
- Les directrices et directrices adjointes de l'ensemble des structures du territoire
- Les éducateurs du Relais Petite Enfance
- La référente administrative du réseau Petite Enfance

LES RÉPONSES AUX FAMILLES

Les réponses aux familles sont notifiées courant mai-juin.

Réponse positive

La famille doit confirmer l'acceptation de la place à la structure sous un délai de 8 jours calendaires. Un rendez-vous est organisé par la directrice de la crèche pour poursuivre la démarche d'inscription.



En l'absence de réponse de la famille dans le délai requis, la demande est considérée comme refusée.



Si la famille refuse la proposition de place mais qu'elle reporte sa demande d'accueil, le maintien de l'ancienneté du dossier sera évalué selon le motif du refus.

Réponse négative

Le dossier reste sur la liste d'attente. Une place peut être proposée lors d'un désistement ou d'une disponibilité en cours d'année, sous réserve de la pondération du dossier sur la liste d'attente et que la place libérée corresponde à l'âge de l'enfant et au besoin d'accueil.

En dehors de la période principale d'admission, des places peuvent exceptionnellement se libérer au sein des crèches. Les dossiers sont alors examinés et les places attribuées dans le respect des règles d'attribution.

L'INSCRIPTION EN CRÈCHE

L'admission de votre enfant en crèche se clôture par le rendez-vous d'inscription avec la directrice de la structure. Cette rencontre permet de définir l'organisation de l'accueil de votre enfant, de vous présenter le projet de la structure et de vous faire visiter les locaux.

L'accueil démarre par une période de familiarisation [accueil progressif de l'enfant avec présence du parent sur les premiers temps], décrite dans le projet d'accueil de la structure.

Une fois votre enfant accueilli, le suivi des démarches administratives n'est plus assuré par le RPE. La directrice de la crèche devient votre interlocuteur unique.



CRITÈRES D'ATTRIBUTION DES PLACES en CRÈCHE

Annexe 1

SITUATION FAMILIALE		
Parent isolé bénéficiaire de l'A.S.F		2
Parent mineur		2
Handicap de l'enfant à accueillir		7
Handicap ou maladie au sein de la famille		2
Naissances multiples		1.5
Fratreries à accueillir simultanément		0.5
SITUATION EN RAPPORT AVEC L'ACTIVITÉ		
En activité		7
Un en activité / Un en recherche d'emploi		3
En recherche d'emploi		2
Un en activité / Un sans activité		0
Un recherche d'emploi / Un sans activité		0
Sans activité		0
Congé parental d'un des parents		-2
Reprise Activité après congé parental		0.5
QUOTIENT FAMILIAL CAF - MSA		
Inférieur à 500 €	T1	3.5
De 500 à 699 €	T2	3
De 700 à 899 €	T3	2.5
De 900 à 1 099 €	T4	2
De 1100 à 1499€	T5	1.5
Supérieur à 1500€	T6	1
SITUATION SOCIALE		
Place d'urgence		10
Enfant accueilli dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance		5
Demande particulière		5
Orientation prioritaire par acteurs médico-sociaux		3
DIVERS		
Ancienneté de la demande 12 mois		1.5
Ancienneté de la demande 24 mois		2

PRÉCISIONS

Pour les fratries : le critère est pris en compte lorsque plusieurs dossiers d'une même fratrie figurent sur la liste d'attente et non pas lorsque l'un des enfants est déjà accueilli au sein d'une crèche.

Ancienneté de la demande : une priorité supplémentaire est accordée aux demandes dont le dossier est en attente depuis plus d'un an.

LISTE DES STRUCTURES

MICRO-CRÈCHE LES CÂLINOUS | 10 places | 2 mois^{1/2} à 4 ans | 7h30 > 18h30
72 route de Técou, Cadalen | 05 63 78 84 72 | creche.cadalen@gallac-graulhet.fr

CRÈCHE LA ROSE DES VENTS | 20 places | 2 mois^{1/2} à 4 ans | 7h30 > 19h
28 avenue des Alizés, Gaillac | 05 63 42 75 68 | direction.creche.gaillac@gallac-graulhet.fr

CRÈCHE LES DADOU'S | 54 places | 2 mois^{1/2} à 4 ans | 7h30 > 18h30
2 place Henri Dunant, Graulhet | 05 81 40 87 40 | direction.creche.graulhet@gallac-graulhet.fr

MICRO-CRÈCHE LES GRAPILLOUS | 10 places | 2 mois^{1/2} à 4 ans | 7h30 > 18h30
13 rue de la Mairie, Lagrave | 05 63 77 59 13 | creche.lagrave@gallac-graulhet.fr

CRÈCHE LES P'TITS LIS'LOUPS | 35 places | 2 mois^{1/2} à 4 ans | 7h30 > 18h45
1 rue Pierre Salvét, Lisle-sur-Tarn | 05 63 40 42 29 | christine.bezes@gallac-graulhet.fr

MICRO-CRÈCHE ENFANT PHARE | 10 places | 2 mois^{1/2} à 4 ans | 7h30 > 18h30
34 Grand Rue, Montgaillard | 05 63 81 54 82 | creche.montgaillard@gallac-graulhet.fr

CRÈCHE ARC EN CIEL | 42 places | 2 mois à 4 ans | 7h30 > 18h30
4 avenue de la Croix Blanche, Rabastens | 05 31 76 03 89 | sophie.leboutet@gallac-graulhet.fr

CRÈCHE BRIN DE MALICE | 20 places | 2 mois^{1/2} à 4 ans | 7h30 > 19h
10 rue Françoise Dolto, Brens | 05 31 51 06 68 | directionbdm@acepp81.fr

HALTE-GARDERIE LES FOUZICS | 12 places [2,5 journées] | 3 mois à 6 ans |
Lundi, jeudi, vendredi
2 place de la Poste, Cahuzac-sur-Vère | 05 63 40 51 46 | lesfouzics@free.fr

CRÈCHE LE CHAT BOTTÉ | 20 places | 2 mois à 4 ans | 7h30 > 18h30
1 rue des écoles, Couffouleux | 05 63 40 34 19 | amac.couffouleux@orange.fr

LIEU PASSERELLE LES COQUINS D'ABORD | 20 places | 20 mois à 4 ans | 7h30 > 18h30
1 rue des écoles, Couffouleux | 05 63 40 34 19 | amac.couffouleux@orange.fr

CRÈCHE LOU PITCHOUN | 42 places | 2 mois à 4 ans | 7h30 > 19h
2 boulevard de Foucaud, Gaillac | 05 63 57 27 21 | association.lou.pitchoun@orange.fr

CRÈCHE LES MOUSSAILLONS | 22 places | 2 mois à 4 ans | 7h30 > 18h30
12 bis avenue de Provence, Graulhet | 05 63 34 25 95 | crechedesmoussailons@gmail.com

MICRO-CRÈCHE FA SI LA GRANDIR | 10 places | 3 mois à 6 ans | 7h > 19h
170 route de S^t Sulpice, Grazac | 05 63 40 53 13 | asso.fasilagrandir@gmail.com

CRÈCHE AU PETIT PRÉ | 20 places | 2 mois^{1/2} à 4 ans | 7h30 > 18h45
9 route de Lisle-sur-tarn - Pas de Peyrole, Peyrole | 05 63 33 07 46 | aupetitpre@orange.fr

CRÈCHE LES RIFILOUS | 20 places | 2 mois^{1/2} à 4 ans | 7h30 > 19h
70 impasse des écoles, Rivières | 05 31 51 07 37 | directionrf@acepp81.fr



Lieu Passerelle



Micro-Crèche



Multi-Accueil



Halte-Garderie



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
GAILLAC-GRAULHET
05 63 83 61 61
10 route de Técou | 81600 Técou

www.gaillac-graulhet.fr



SERVICE RPE
05.81.99.68.15 | rpe@gaillac-graulhet.fr

PORTAIL FAMILLES
<https://gaillac-graulhet.portail-familles.app>




Gaillac-Graulhet
AGGLOMÉRATION



**GRANDIR
ENSEMBLE**